

Que ton Règne vienne !

REGNUM CHRISTI

SIÈGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE
Kieshecker Weg 240 - 40468 Düsseldorf

Eur-FRC 00001-2019

Clas: II.3.A.1

Düsseldorf, le 18 septembre 2019

À tous les membres de *Regnum Christi* de la province d'Europe centrale et occidentale

Très estimés dans le Christ,

Recevez de cordiales salutations de Bad Münstereifel, où nous, légionnaires, sommes réunis en assemblée provinciale. Comme vous le savez, les *Statuts de la Fédération Regnum Christi* ainsi que les organismes statutaires de gouvernement sont entrés en vigueur le 15 septembre dernier. Lundi dernier le collège général de direction s'est réuni pour approuver le *Règlement général de la Fédération Regnum Christi* et le *Règlement des fidèles associés à la Fédération Regnum Christi*. Le but de cette lettre est de vous informer brièvement de la configuration des instances de gouvernement de notre province.

Le collège provincial de direction

Sur proposition de la province, le collège général de direction a nommé les membres du collège provincial de direction de notre province, de l'assemblée plénière provinciale et du comité provincial des affaires économiques (cf. DG-FRC 0025-2019). Le *Règlement général* décrit ses fonctions et responsabilités.

Nous avons proposé que le collège provincial de direction se compose de deux légionnaires du Christ et de deux consacrées, comme le permet l'art. 21 du *Règlement général* et qu'à ce niveau de gouvernement il n'y ait qu'un fidèle associé, au lieu des deux stipulés par le règlement. Pour notre part, nous voulons plutôt assurer la présence des laïcs au sein des organes de gouvernement au niveau national.

Collège provincial de direction - Europe centrale et occidentale

1. P. Valentin Gögele, LC (président)
2. Jacinta Curran (vice-présidente)
3. P. Anton Vogelsang, LC
4. Eugenia Álvarez Espinosa

Comité provincial des affaires économiques

1. P. Henri Duc-Maugé, LC
2. P. George Elsbett, LC
3. María de Lourdes Fernandez Gonzalez

L'assemblée plénière provinciale est formée des conseils des supérieurs provinciaux des légionnaires et des consacrées.

La première réunion du collège provincial de direction aura lieu le 4 octobre à Paris. L'une de ses premières tâches sera l'approbation du règlement provincial pour définir la composition des autres autorités de la Fédération, et, sur cette base, faire les nominations correspondantes :

2. P. Georg Hülsenbeck, LC (administrateur provincial)
3. P. Anton Vogelsang, L.C. (secrétaire provincial)
4. Karl-Olaf Bergmann (fidèle associé qui assiste le collège provincial de direction)

Les collèges nationaux de direction de France et Allemagne

En Allemagne et en France des collèges nationaux de direction seront constitués. Ils seront composés de deux légionnaires et deux consacrées assistés respectivement de deux fidèles associés. Ils assumeront dans leur pays respectif la direction du travail apostolique que menait auparavant le provincial de *Regnum Christi*.

Collège national de direction France

1. P. Valentin Gögele, LC (président)
2. Eugenia Álvarez (vice-présidente)
3. P. Henri Duc-Maugé, LC
4. Chantal de Baillenx (assurera le secrétariat)
5. Nicole Guérin
6. Martin de Pas

Collège national de direction Allemagne

1. P. Valentin Gögele, LC (président)
 2. P. Anton Vogelsang, LC (vice-président)
 3. Jacinta Curran
 4. Sarah Briemle
 5. Andreas Irion
 6. Linda Weber
- Beate Scheilen (secrétaire)

Avec l'établissement des *collèges* nationaux de direction, les *conseils* nationaux cesseront d'exister. La fonction des conseils nationaux consistait à aider les directeurs dans l'exercice de leur autorité personnelle (cf. *Statuts* 55). Avec les collèges, l'autorité n'est plus personnelle mais collégiale ; par conséquent elle ne requiert plus l'assistance d'un conseil. Toutefois le règlement envisage la possibilité de former des équipes de travail pour aider les collèges de direction dans l'accomplissement de ses fonctions (cf. *Règlement général* 107). On pourra par exemple former une équipe de travail pour l'apostolat, composée des directeurs locaux. Chaque collège de direction pourra former les équipes de travail qu'il considère adéquates.

Pour la direction du travail apostolique de la Fédération dans les autres pays de la province, le collège provincial de direction va déléguer au supérieur provincial des Légionnaires du Christ, assisté de son conseil, toutes les fonctions et responsabilités établies dans le *Règlement général*.

Le gouvernement des localités et sections

Le collège général de direction a aussi promulgué un décret général (DG-FRC 0017-2019) confirmant à leurs postes toutes les personnes qui, jusqu'à présent, avaient occupé des postes de direction dans les localités, sections et œuvres (directeurs locaux, directeurs de section et directeurs d'œuvres). Ils poursuivront leurs fonctions à leurs postes dans la province tant que l'autorité compétente de la Fédération n'en décidera autrement.

Rendons grâce à Dieu pour ces avancées, et pour toutes les personnes qui ont tant œuvré ces dernières années pour parvenir à cette étape. Je sollicite aussi vos prières pour le succès des assemblées provinciales. L'assemblée des légionnaires se terminera vendredi. Quant à l'assemblée des consacrées, elle commencera le 5 octobre. Je vous en remercie très vivement.

Je vous assure de mes prières. Dans le Christ et le Mouvement,

A handwritten signature in blue ink that reads "P. Valentin Gogele, CC". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Président du collège provincial de direction
Europe centrale et occidentale